

Le 10 juin 2024 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 04 juin 2024

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Hervé PANDRAUD, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN, M. Thomas VINCENT.

Absents :

M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, Mme Clémence SABAUT, Mme Justine GIRARDON, .

Procurations :

M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON

Secrétaire : M. Hervé JAVELLE

OBJET : Recours à un vacataire pour participer à l'éducation musicale dans les écoles primaires

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Pour l'année scolaire 2023-2024, la municipalité a mis en place, en partenariat avec les écoles et l'association « école Musique et Danse La Fouillouse » des cours d'éducation musicale assurés par un vacataire. Ce projet pédagogique connaît un véritable engouement.

Le Maire propose de renouveler ce projet pour l'année scolaire 2024-2025 et de maintenir la rémunération du vacataire au taux horaire de 16€ brut, avec une estimation de 12 heures d'intervention par semaine scolaire. Le vacataire sera rémunéré au nombre d'heures réellement effectuées.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

- ✚ **D'AUTORISER** le Maire à recruter un vacataire,
- ✚ **DE FIXER** la rémunération de ce vacataire à 16€ brut de l'heure,
- ✚ **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours,
- ✚ **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Fait à la Fouillouse, le 10 juin 2024

Le secrétaire de séance,

Hervé JAVELLE

Le Maire,

Patrick BOUCHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240610-45-24V1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2024
Publication : 11/06/2024

